



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Travaux au profit CLIMENT T P – Rue d'Audincourt -
ARR 2025-05-13-58 prolongation ARR2024-10-24-169-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise CLIMENT Travaux publics implantée à VOUJEAUCOURT-
25403-
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux rue d'Audincourt à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'aménagements de voirie rue d'Audincourt, en vue de la réfection des trottoirs vont avoir lieu, à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 13 mai 2025 jusqu'au 23 mai 2025. Le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux et la circulation sera alternée par feux de chantier.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement sera interdit à tous véhicule sur l'emprise du chantier rue d'Audincourt depuis le rond-point de la boulangerie du Four à bois jusqu'au rond point de l'école marcel Levin

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SAS CLIMENT de Voujeaucourt chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 13 mai 2025

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et la circulation

